



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE MOUY**

Tel : 03.62.72.57.30

BP 70259

60250 MOUY

Compte Rendu du Conseil d'Administration du 12 février 2024

Dûment convoqué, le Conseil d'Administration s'est réuni le 12 février 2024 à 9h au CCAS de Mouy.

ORDRE DU JOUR :

- 1^{er} point** **Approbation** du compte rendu précédent
- 2^{ème} point** **Présentation du ROB** (Rapport d'Orientation Budgétaire)
- 3^{ème} point** **Redevance RA 2024**
- 4^{ème} point** **Points CCAS :** Présentation succincte de différents projets
- 5^{ème} point** **Informations concernant la Résidence Autonomie**
- 6^{ème} point** **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995
- 7^{ème} point** **Questions Diverses**

Déroulement de la séance :

La séance débute sous la présidence de Monsieur MAUGER Philippe, Maire de Mouy et Président du C.C.A.S., qui procède à l'appel :

Administrateurs présents :

Monsieur : MAUGER, LTEIF

Mesdames : PATOUX, ROMIEU, LACROIX, DEXTRE.

Administrateurs absents :

Mesdames MOREL et SEBIH (excusée)

Secrétaire de séance : Monsieur LTEIF

Le quorum est atteint.

1^{er} point : **Approbation** du compte rendu précédent

Le CR précédent permet un nouvel échange concernant les bons d'achat et le montant des colis qu'il faudra certainement revaloriser l'an prochain, en lien avec l'inflation.

Il est rappelé, que le montant des colis 2023 étaient moins onéreux que celui de 2022, et cela choisi par les membres du CA, en lien davantage avec la qualité et la quantité des produits qu'en lien direct avec les tarifs.

Il est également noté que le repas est bien plus coûteux que les deux autres (colis ou bon d'achat) mais qu'il est avant tout un vrai temps de lien social, bien plus qu'un « cadeau » de fin d'année. Cette année, le nombre des participants était d'ailleurs en hausse.

Concernant ce repas, deux remarques ont été faites. Bien que globalement très satisfaisant, il semblerait que certains convives aient trouvé que les « *parts n'étaient parfois pas assez conséquentes* » et il a été regretté l'absence de davantage d'élus à ce repas.

Il est ajouté que la place des membres du CA est également importante.

Le CR est approuvé à l'unanimité.

2^{ème} point : **Présentation du ROB**

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été présenté aux membres du CA.



ROB du 12 février
2024.pdf

S'en sont suivis différents échanges.

Concernant le logement spécifique des personnes âgées, il est rappelé qu'il n'y aura pas d'habitat inclusif au niveau du projet Rabourdin. A ce jour nous souhaitons optimiser l'accueil des Seniors à la Résidence Autonomie et cela fonctionne plutôt bien.

Par contre, il faudra travailler sur ce projet, des clauses d'insertion, permettant d'optimiser des postes de travail pour les administrés et pour les personnes souvent en difficulté d'insertion professionnelle.

Concernant le logement plus global, les membres échangent autour des données dans le ROB.

Il est rappelé que le contingent « ville » n'existe plus ((loi ALUR de 2014 mais dont l'objectif de gestion en flux avait pour échéance novembre 2023), mais que, malgré tout, lors de nouvelles constructions (comme Rabourdin), il est important de conventionner avec les bailleurs afin de pouvoir être « réservataire » sur le primo-accédant.

Il est également noté que de bons liens de partenariat avec les 3 bailleurs principaux présents sur la commune permettent de maintenir un lien de travail fluide CCAS/Bailleurs pour des situations particulières mais aussi pour des propositions de locataires lors de certaines libérations de logement communiquées par ces mêmes bailleurs.

D'une manière plus large, la compétence « logement » est de plus en plus questionnée au sein des communes et l'intercommunalité prend une part de plus en plus importante, sans qu'elle ne soit toujours très claire. Ainsi, il semble que ce soit un vrai sujet à débattre, que ce soit au niveau politique comme au niveau technique.

Pour exemple, un poste Clermont/Mouy, devrait être créé pour la gestion des logements insalubres. Quels seront les missions de ce poste ? A quel prorata, la ville de Mouy doit-elle s'engager financièrement ? Aura-t-il pour objectif de répertorier également les appartements loués par les associations d'insertion (ex : les Compagnons du marais, l'ADARS...) sur la commune ? Comment travaillera-t-il avec le CCAS, la PM, le ST ? Ces questions restent en suspens et seront à travailler.

Concernant les courriers d'assignation, il est important de maintenir ces mises à disposition mais il est aussi souligné le fait que ces courriers sont faits par différents partenaires : MDS, REB, ADIL...et que parfois l'administré fait le choix de tel ou tel organisme. L'important est que l'utilisateur sache qu'il peut être soutenu dans sa difficulté. En ce sens, il semble important de pouvoir travailler la question des impayés de loyer en amont de l'assignation, c'est pourquoi, le CCAS s'engagera en 2024, avec la MDS et les bailleurs qui le souhaiteront sur la mise en place d'une commission, spécifiquement réservé aux impayés de loyers de moins de 2 mois. C'est un service de prévention que le CCAS souhaite développer.

En tout cas, les membres du CA s'accordent pour dire que le travail autour du logement est important (demandes de logement, permanences logement, insalubrité, situations complexes/logement, impayés de loyers...)et que différents projets sont à mener sur ces questions (réunion interdisciplinaire et interinstitutionnelle, participation au nouveau PDHALPD, mise en place d'une commission impayé de loyer, forum logement...) mais qu'il aussi est à éclaircir avec l'intercommunalité.

Concernant la scolarité des jeunes, l'emploi, des pistes de travail sont à développer avec la MJC. De plus mettre en place un « Forum Emploi » ou même un « Forum des Industriels » pourrait être pertinent.

Pour rappel, pour mener à bien l'ensemble de ses missions, la Direction des affaires sociales (CCAS et Résidence Autonomie) est dotée de :

- ✓ Une directrice des affaires sociales pour les deux sites
- ✓ Une assistante de direction pour les deux sites
- ✓ Une intendante (au 15 mars 2024, poste vacant depuis le 1^{er} octobre 2023) pour la RA
- ✓ Deux agents de service pour la RA
- ✓ Un animateur pour la RA

En sachant, que les 4 agents de la RA assurent également des permanences de nuit et de WE (non comptées comme des heures effectives mais indemnisées et forfaitisées de quelques heures).

En conclusion, si le souhait est de mettre à exécution les projets nommés (et tous les autres) et de développer les missions de la Direction des Affaires Sociales, il est évident qu'il faudra pouvoir développer également sa masse salariale, avec, au minimum, un poste de travailleur social. Une discussion s'ensuit sur ce dernier point et l'enjeu politique d'avoir au sein de la commune de Mouy, 5 cadres A qui paraît être une difficulté. Il est rappelé qu'une formation de travailleur social (Assistante Sociale, Educateur Spécialisé, Conseillère en Economie Sociale et Familiale) est une formation, d'au minimum 3 ans avec des savoir faire particuliers qui répondent aux missions d'une direction des affaires sociales. A cette date, la direction n'a pas besoin d'un animateur supplémentaire ou même d'un rédacteur...le poste doit correspondre aux besoins. Il est également rappelé qu'en 2025, une évaluation unique aura lieu au sein de la RA et qu'à cette date, l'ensemble (ou presque) des procédures et des documents de la loi 2002-2 n'ont pas été remis à jour ou pire n'existent pas. Ce travail ne peut pas reposer que sur la directrice et tout un travail d'association de l'équipe doit être mené. Plusieurs membres du CA, dont M le Maire, propose que la Directrice aille défendre cette demande de poste supplémentaire lors d'un prochain Conseil Municipal. Il s'agira d'éclaircir les missions à répartir entre la directrice et ce travailleur social.

L'entièreté du ROB a été parcouru ensemble et n'a pas soulevé d'autres questions, juste une remarque concernant les demandes d'aides alimentaires. Tout comme le CCAS, la Croix Rouge n'a pas noté de pics de demandes concernant ces aides alimentaires. Au CCAS, on note toutefois l'accueil d'un nouveau public composé de couples qui travaillent même si cela reste à la marge.

3^{ème} point : Redevance Résidence Autonomie 2024

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-4 à L.123-9,

Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des Centres Communaux d'Action Sociale,

Vu l'article 65 de la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion, fixant les nouvelles règles de révision pour les loyers et redevances en Résidence Autonomie,

Vu la délibération n° 01/23 du 23 Janvier 2023 déterminant en dernier lieu le montant de la redevance mensuelle dû au 1^{er} Janvier 2023 par les résidents de la Résidence Autonomie « Dr Guy Comeau-Montasse » pour les studios (F1bis) d'une part et pour les F2 d'autre part, et en application de la loi n°2014-366 dite loi ALUR, soit :

Pour les résidents arrivés avant le 1^{er} mai 2016 :

- 518.16 € pour un F1 bis
- 584.20 € pour un F2

Pour les résidents arrivés à compter du 1^{er} mai 2016 :

- 550.17 € pour un F1 bis
- 623.90 € pour un F2

Considérant qu'en application de la loi susmentionnée, il convient de faire évoluer les redevances de 3.50 %, taux correspondant à l'augmentation en évolution annuelle de l'indice des loyers au 2^{ème} trimestre 2023,

❖ **FIXE** le nouveau montant de la redevance mensuelle assimilable au loyer et aux charges, due par les résidents de la Résidence Autonomie « Dr Guy Comeau-Montasse » à :

Pour les résidents arrivés avant le 1^{er} mai 2016 :

- 536.30 € pour un F1 bis
- 604.65 € pour un F2

Pour les résidents arrivés à compter du 1^{er} mai 2016 :

- 569.43 € pour un F1 bis
- 645.74 € pour un F2

❖ **DIT** que cette augmentation sera appliquée à compter de la redevance due au titre du mois de Février 2024.

L'augmentation de la redevance est validée à l'unanimité.

4^{ème} point : **Point CCAS** : présentation succincte de différents projets

- La mise en place d'un point informatique pour les usagers. Comment on accompagne ? Pour le moment, l'idée est de mettre en place ce point à la disposition des administrés et de voir si cela fonctionne sans accompagnement particulier. Malgré tout, nous allons veiller à travailler une « charte de bonnes pratiques ».
- La mise en place d'ateliers gratuits avec l'auto-école de Noailles

Ces journées ont pour but de permettre aux personnes n'ayant pas le permis de conduire de découvrir les différents véhicules (boîte automatique et boîte manuelle) et de lever certains freins (peur, méfiance, financier...) et pour les personnes en recherche de formations de découvrir les métiers liés à la route (Enseignant de la conduite, VTC, Taxi)

Un Rdv est fixé avec la société le 20 février. Sur le principe et en lien avec le problème de mobilité que rencontrent les administrés cela semble intéressant. Attention toutefois à ce que cette entreprise propose, même si ses références en termes de partenariat semblent solides : Le parc Astérix, Réseau coup de main, Les compagnons du marais, Adéquation, l'AFIP, Le Pôle Mobilité du Beauvaisis...

REB aurait été démarché par une auto-école et n'aurait pas trouvé cela concluant. A revoir avec eux.

- Mise en place d'ateliers de « coaching » pour les jeunes de 18 à 25 ans dont le principe est d'accompagner des jeunes de 18 à 25 ans dans la reprise en main de leur vie à travers des exercices pratiques et des échanges. L'accent est mis sur la réappropriation des valeurs de réussite, d'autonomie et de fierté.

Les membres du CA sont d'accord pour tester ces ateliers de coaching à condition d'un partenariat avec la Mission Locale, ce qui est en cours.

De plus, il est indiqué, que les tarifs proposés ne sont pas excessifs et que c'est intéressant cette nouvelle forme de travail avec des jeunes que nous repérons.

- Mise en place d'une commission MDS/Bailleurs/CCAS pour prévenir les impayés de loyer. Les membres du CA y sont favorables

- Point associations et subventions

Voici le tableau qui sera présenté au CM (pour le vote du budget) concernant les demandes de subvention pour les associations dites « sociales ». Cela n'a pas encore été voté au CM. Ce sera en même temps que le budget.

NOM		Adhérents Mouy	Adhérents extérieurs	Subvention extérieure	2022	2023	Demande 2024	AVIS
CROIX ROUGE	MOUY				1 600			1 600
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES Union nationale des retraités et personnes	MOUY	104	113	cd60	1 750	1 750	1 800	1 750

agées (UNRPA)								
Secours Catholique	MOUY	nc	nc	nc	500	500	550	500
Secours populaire	MOUY	nc	nc	nc		-	1 000	250
Recherche Emploi Bury	BURY				2700	2700	2700	700 ²
Téléthon								297
France Alzheimer					100	100		500 euros seront prévus si ces associations se manifestent en cours d'année
ADIL					-	-		
RESTO DU CŒUR					100	-		

L'ensemble des membres est en accord avec ce tableau.

5^{ème} point : Informations concernant la Résidence Autonomie

De la même manière nous avons évoqué différents points concernant la Résidence Autonomie.

Point réhabilitation

Une réunion avec la Direction de Clesence est prévue le 23 février matin. En ce sens, la directrice pourra revenir vers les membres lors du prochain CA avec de nouvelles informations. Nous travaillons toujours à une réhabilitation la plus proche possible avec la volonté de faire venir à nous de nouvelles subventions.

Retour CVS et point sur la réunion « Résidents » du 18 janvier

Après avoir parcouru le CR du CVS et annoncer les quelques modifications du Règlement Intérieur du CVS, ces deux documents sont approuvés à l'unanimité par les membres du CA.



CR du CVS du 11
décembre 2023.pdf



REGLEMENT
INTERIEUR CVS 2024

Il est à noter que les résidents apprécient qu'en plus du CVS, nous mettions en place, régulièrement des réunions avec l'équipe.

Les points abordés lors de cette réunion étaient :

- Le Projet de Réhabilitation de la résidence
- Nouvelle organisation pour le ramassage des déchets
- Mise en place d'un service supplémentaire : la déchetterie
- Premiers retours sur le questionnaire de satisfaction concernant l'animation à la résidence
- Prévoir 1 goûter par mois pour les anniversaires
- Retour CVS et nouvelle election
- Tous points que vous souhaitez aborder

La participation des résidents a été importante en nombre et en qualité d'échanges. Elle s'est terminée vers 16h30 (plus de 2h30) avec un goûter.

- Participation de la RA au Salon de la Création

Retour très positif des résidents concernant leur participation à ce Salon.

Ci-joint un article paru avant le Salon de la Création :

Mercredi 24 janvier 2024 | Le Bonhomme Picard

Mouy

RÉSIDENCE AUTONOME

Les seniors préparent leur arbre de vie

MOUY L'atelier artistique de la résidence autonome prépare un arbre de vie pour sa première participation au salon de la création artistique de Mouy.

A lors que le salon de la création artistique ouvrira ses portes le 29 janvier, à la résidence autonome, on s'affaire aux derniers préparatifs. Sous l'impulsion d'Alexandre, le coordinateur des animations seniors, une petite dizaine de résidents et de personnes venues de l'extérieur travaillent depuis plus d'un mois à un arbre de vie qui sera exposé dans ce salon. C'est leur première participation artistique et tous se régalaient déjà de voir suspendue leur œuvre dans la salle Bashung.

Il a d'abord fallu confectionner une centaine de papillons, les découper, les colorer, les plastifier... Ensuite, ils ont peint l'arbre se déployant sur quatre grandes toiles et, enfin, coller les papillons multicolores. « Cela fait partie des différentes activités que nous avons mises en place à la résidence et qui sont ouvertes à tous les seniors de la ville. Cet arbre de vie sera notre première participation au salon de la création artistique », explique Alexandre. « Maintenant qu'on a placé ces papillons, il faut les coller les filles », s'exclame Mimi, 79 ans, pistolet à colle en main. Elle habite en ville et a découvert cette résidence par hasard. « On m'a accueillie dans cet atelier à bras ouverts. Avec mes petites collègues, on s'enrichit mutuellement. Si je n'avais pas découvert cette rési-



Les seniors de l'atelier artistique peaufinent leur arbre de vie qui sera exposé au salon de la création de Mouy à partir du 29 janvier à la salle bashung.

dence, je resterais enfermée chez moi. J'y ai amené mon amie Jeanine. On se sent bien ici et il n'y a aucune rivalité. L'harmonie et la gentillesse règnent. Même les médecins de Mouy conseillent de venir ici, de ne pas rester seule, de s'ouvrir. » Jeanne-Marie, 85 ans, confirme. Elle est résidente et vante les ateliers d'art thérapie, de sophrologie... « Ici, ils font tout pour qu'on vieillisse bien dans notre corps et notre tête ! C'est grâce aux élus et à l'équipe

de la résidence », explique-t-elle. Quant à Arlette, 80 ans, elle se régale de voir ses papillons commencer à couvrir les toiles. « Je suis très fière. Avec Jeanne-Marie et Mauricette, nous sommes les premières à être arrivées dans cet atelier et je suis fière de voir d'où nous sommes parties et où nous sommes arrivées ! » Rendez-vous le 29 janvier pour découvrir leur arbre de vie à la salle Bashung...

Patricia Haute-Pottier

- Les personnes qualifiées dans l'Oise

A cette date, et après vérification auprès du département, l'arrêté de désignation des personnes qualifiées dans l'Oise est caduc. L'ARS devrait relancer un appel à candidatures.

- Point extincteurs

En juin 2023, la Société France Incendie, avec qui nous travaillons, nous avait averti d'un changement de plusieurs extincteurs (et pas tous) à partir de 2024 puisqu'ils

avaient été installés en 2014. Il s'avère, après vérification, que cette société, a joué « de mauvaise foi » et a installé en 2014, des extincteurs frappés de 2012. Cela ne rend pas les extincteurs défectueux mais il était souhaitable et prévu de les changer dans les mois à venir et au plus tard en 2024, ce qui a donc été fait le 9 janvier 2024. Nous avons rompu le contrat avec France Incendie et sommes maintenant en convention avec SICLI, autre société, qui nous semble plus rigoureuse.

En ce qui concerne la prévention incendie, l'équipe y travaille.

Suite à une rencontre avec les Pompiers de Mouy au premier semestre 2023 et une visite entière de la Résidence avec leurs recommandations, nous avons mis en place une réunion de sensibilisation aux risques incendie à destination des résidents en juin 2023 animée par M BARBET, agent de prévention.

En septembre 2023, nous avons monté un exercice incendie, le premier depuis 1975 à priori ! Et un autre est prévu au premier semestre 2024.

La Résidence dispose de 6 RIA qui permettent également une protection majeure en cas d'incendie.

6^{ème} point : **Décisions du Conseil d'Administration** prises en vertu de l'article 21 du décret N°95-562 du 6/05/1995

DECISIONS NON SOUMISES A L'OBLIGATION DE TRANSMISSION

Du 09/11/2023 AU 05/02/2024

N° 26/23	Contrat de location Mme CODJOVI Jeannette
N° 27/23	Contrat de séjour Mr FALLUEL Batiste et Mme SHAIKH Rahel
N° 28/23	Contrat de séjour Mme MENTION Marie-Thérèse
N° 29/23	Contrat de maintenance extincteurs et RIA
N° 30/23	Contrat de location Mme CODJOVI Jeannette
N° 31/24	Convention « Activité Musicale du 2 Janvier 2024 »
N° 01/24	Contrat de séjour Mr DUCHEMIN Bruno

7^{ème} point : **Questions Diverses**

M LTEIF donne à l'assemblée le chiffre de 300 allocataires du RSA à Mouy.

Le département nous a donné, pour 2023, le chiffre de 193 allocataires du RSA soumis droits et devoirs (suivis MDS, REB) à Mouy.

Le prochain CA aura lieu, au CCAS, le 18 mars, à 9h.